



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agriculture, agroalimentaire et forêt

Question écrite n° 51210

Texte de la question

M. Alain Marleix interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le nombre de fonctionnaires au sein de son ministère. En vingt ans, le nombre d'exploitations a baissé de moitié et la tendance se poursuit. Or le nombre de fonctionnaires du ministère de l'agriculture n'a baissé que de 9 % depuis 1980, sans compter les opérateurs de ce ministère dont les effectifs ont augmenté. Outre les effectifs de l'enseignement agricole, le ministère de l'agriculture compte actuellement 15 000 fonctionnaires. Ce nombre aurait dû diminuer de moitié pour évoluer comme le nombre d'exploitations, et de moitié encore grâce aux progrès de productivité rendus possibles par les nouvelles technologies. Dans le cadre des économies demandées par le Président de la République et le Premier ministre à chaque ministère, il lui demande s'il envisage de réduire ses effectifs pour être en adéquation avec la réalité du terrain.

Texte de la réponse

Les effectifs budgétaires du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) ont évolué de la manière suivante. Entre 1982 et 2005, ils sont passés de 31 682 en 1982 à 30 594 en 2005. Puis, avec la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances, l'effectif budgétaire a été exprimé en plafond d'équivalent temps plein travaillé (ETPT) et en incluant la totalité des effectifs payés sur le budget du MAAF, dont les contractuels de courte durée, les enseignants de l'enseignement privé, ainsi que les agents de l'institut national de la statistique et des études économiques affectés au MAAF. Sur la période 2005-2014, le plafond d'emplois du MAAF a diminué de 40 393 ETPT à 31 000 ETPT prévus par la loi de finances initiale 2014. Cette évolution s'explique d'une part par 4 441 transferts, dont 2 633 liés à des mesures de décentralisation et, d'autre part, par 4 952 suppressions d'emplois, dont 688 concernent les emplois de vacation qui ont été permises par le recours aux nouvelles technologies. Cette évolution ne peut être mise directement en rapport avec celle du nombre des exploitations agricoles au regard de la diversité et de la nature des missions qui incombent au MAAF. En premier lieu, 56 % des effectifs du MAAF sont employés dans le secteur de l'enseignement agricole qui prépare non seulement aux métiers de la production agricole mais également, dans une part importante, aux métiers de la forêt, de l'entretien des jardins et espaces verts, des industries agro-alimentaires et des services en milieu rural. En second lieu, 15 % des effectifs sont consacrés aux missions relatives à la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Compte tenu de l'enjeu que représente l'action de l'État en la matière pour la santé de nos concitoyens, le Gouvernement a décidé de préserver les effectifs chargés de la sécurité sanitaire, après plusieurs années successives de baisse. S'agissant des effectifs consacrés à l'accompagnement des filières agricoles ils représentent 10 % des effectifs du MAAF. Ils sont principalement dédiés à la gestion des aides communautaires et à l'accompagnement des structures agricoles (installation des jeunes agriculteurs, préservation du foncier agricole, gestion des crises climatiques ou économiques). Ces missions s'exécutent pour l'essentiel dans un cadre européen et les obligations qui en découlent en termes de pilotage, de contrôle et d'audit, ne peuvent être également dimensionnées à l'aune du seul nombre d'exploitations agricoles. Le reste des effectifs du MAAF est dédié à l'accompagnement de la filière forestière, la préservation de l'environnement (notamment à la police de l'eau) et enfin, aux fonctions supports.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51210

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1952

Réponse publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3554